



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
16 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 16 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Bowler..... (Malawi)

Sommaire

Point 51 de l'ordre du jour : Assistance à la lutte antimines

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17961X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 3.

Point 51 de l'ordre du jour: Assistance à la lutte antimines (A/70/207 et A/C.4/70/L.8)

1. **Le Président** rappelle que le dernier examen par la Commission du point consacré à l'assistance à la lutte antimines remonte à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, qui a adopté en conséquence la résolution 68/72.

2. **M. Titov** (Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité) précise que le rapport du Secrétaire général sur l'assistance à la lutte antimines (A/70/207) souligne les efforts déployés par les Nations Unies pour parvenir à un monde exempt de mines, tout en mettant en garde contre l'augmentation de l'usage des mines et de la contamination qu'elles engendrent. Les mines terrestres et autres engins explosifs continuent de poser un problème majeur de sécurité affectant aussi bien les populations civiles que les opérations des Nations Unies ou la paix et la sécurité mondiales. Quelque 7,9 millions de personnes vivent de par le monde à proximité immédiate de zones infestées de mines et/ou de restes explosifs de guerre. Il est particulièrement inquiétant de constater, dans les conflits en cours, le recours dévastateur à des armes explosives classiques dans les zones habitées. Dans son rapport, le Secrétaire général a appelé les parties à des conflits à s'abstenir de recourir aux armes explosives à large champ d'action dans les zones peuplées et prié les États Membres d'appuyer les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en vue de recueillir des exemples de bonnes pratiques et de définir des orientations dans ce domaine. Par ailleurs, les engins explosifs improvisés (EEI) sont de plus en plus fréquents et ceux qui n'explorent pas viennent s'ajouter aux autres engins explosifs menaçant les civils et entravant la consolidation de la paix et le redressement. En Afghanistan, les EEI font plus de victimes que les mines terrestres.

3. Lors de l'édition 2015 de la Journée Internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines, le thème choisi, « Bien plus que des mines », a permis de mettre en lumière le large éventail de ces menaces et la nécessité de réponses flexibles et holistiques, intégrant assistance aux victimes et plaidoyer, ainsi que du retrait de tous les engins explosifs.

4. L'action antimines est au cœur de la réponse humanitaire d'après conflit des Nations Unies, et le nombre de demandes d'assistance dans ce domaine ne fait que croître. Le rapport du Secrétaire général détaille des exemples d'interventions rapides à Gaza, en Bosnie-Herzégovine et en Ukraine. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) dirige l'action immédiate des Nations Unies et les efforts interinstitutions déployés pour s'adapter à une situation en évolution rapide sur le terrain.

5. La Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018, développée par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines, comporte un mécanisme de suivi et d'évaluation destiné à mesurer les progrès accomplis; sa mise en œuvre a grandement renforcé la responsabilisation et la transparence. Les États Membres ont étroitement collaboré avec le système des Nations Unies pour parvenir à un meilleur respect des instruments juridiques internationaux pertinents, faisant ainsi la démonstration de leur engagement en faveur d'un monde exempt de mines terrestres et autres engins explosifs. Cent soixante-deux pays, dont tout récemment Oman, ont signé ou ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ou la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, mais le Secrétariat estime que des progrès sont encore possibles sur la voie de l'universalisation de ce document important. M. Titov se réjouit de l'adoption du Plan d'action de Maputo 2014-2019 lors de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, en juin 2014.

6. Le Département des opérations de maintien de la paix estime que le recours à des armes à sous-munitions contrevient directement aux règles fondamentales du droit international humanitaire régissant la conduite des hostilités. Au total, 93 États sont parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, dont l'Albanie, Grenade, Maurice, la Norvège et la Zambie (tous se sont acquittés de leur obligation de déminage au cours des deux précédentes années), et 121 ont signé ou ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, dite Convention sur les

armes inhumaines, dont récemment l'Algérie, l'État de Palestine, Grenade, l'Iraq, le Koweït et la Zambie.

7. Au total, 156 pays ont signé ou ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et 86 ont ratifié ses protocoles. Par ailleurs, un tiers des pays disposant d'une présence des Nations Unies ont mis en place pour les survivants et les victimes une politique ou un plan en faveur des personnes handicapées. Mais malgré ces engagements forts en faveur d'un leadership international et national, la mise en œuvre continue de poser problème. Il s'agit d'un domaine clef de partenariat pour les Nations Unies et les États Membres.

8. M. Titov est heureux de préciser que le nombre de personnes tuées ou blessées par des mines terrestres a diminué de moitié depuis le pic de 2005. Le Mozambique a récemment annoncé le retrait de l'ensemble des mines terrestres connues sur son territoire, faisant ainsi la preuve de ce qu'il est possible de réussir grâce à la détermination nationale, les donateurs des Nations Unies et la société civile. Parmi les autres réalisations, l'orateur mentionne la diminution de 85 % des victimes des mines en République démocratique populaire lao depuis la précédente décennie; le nettoyage de 1 631 champs de mines en Afghanistan, malgré des conditions difficiles sur le terrain; l'inspection de 2 000 kilomètres de route, à la recherche de mines, au Soudan du Sud; et 50 kilomètres carrés de terrain remis à disposition après relevé au Cambodge.

9. À la demande des gouvernements, les Nations Unies apportent leur soutien à l'amélioration de la sécurité et à la prévention des explosions accidentelles dans les zones de stockage des munitions appartenant à l'État. Plus de 80 tonnes de munitions non sécurisées ont été déplacées en lieu sûr en République centrafricaine, 1 500 tonnes de produits dangereux ont été détruits en Bosnie-Herzégovine, et de gros efforts sont déployés dans ce domaine au Mali.

10. Les campagnes ciblées de sensibilisation aux dangers permettent de communiquer des informations vitales aux femmes, jeunes filles, garçons, jeunes hommes et hommes, et de réduire leur risque d'être tués ou blessés par des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre, y compris des EEI. Au cours des deux dernières années, les Nations Unies ont mené des opérations de ce type dans 18 pays et territoires.

11. Il est essentiel pour les Nations Unies de faire des progrès dans la transposition des plans d'aide aux victimes en actions concrètes. L'Afghanistan compte un effectif de survivants parmi les plus élevés au monde, estimé par le Gouvernement à 250 000 personnes. Dans les deux dernières années, 20 000 personnes ont bénéficié de services de rééducation physique et de formation professionnelle dispensés par les Nations Unies et des partenaires. Les capacités nationales ont été renforcées, trois conseillers des Nations Unies ont été intégrés dans des ministères pour contribuer à l'assistance aux victimes, y compris à l'intégration des questions de handicap dans la législation.

12. Un des objectifs clefs de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies est l'accélération du transfert des responsabilités dans ce domaine aux acteurs nationaux. Parmi les pays bénéficiant du mécanisme de suivi et d'évaluation, 59 % ont développé des stratégies nationales pertinentes accompagnées des budgets correspondants, et 61 % de ces derniers ont lancé des plans de transition en vue d'assurer le contrôle national du processus. À titre d'exemple, en Bosnie-Herzégovine, les services compétents ont pris en charge l'ensemble de la planification et des opérations de la lutte antimines, l'ONU fournissant uniquement des conseils et un appui d'urgence sur demande.

13. La coopération Sud-Sud est, elle aussi, un accélérateur majeur du transfert des responsabilités aux autorités nationales. À cet égard, M. Titov se félicite de l'accent placé par le Secrétaire général, dans son rapport, sur un certain nombre d'échanges récents faisant intervenir le Bénin, la Jordanie, le Mali et le Tadjikistan.

14. Les Nations Unies s'efforcent d'intégrer la lutte antimines dans les instruments multilatéraux et la législation nationale. Parmi les réalisations régionales récentes, M. Titov évoque le Cadre stratégique de l'Union africaine pour la lutte antimines et l'élimination des restes explosifs de guerre (2014-2017) élaboré en partenariat avec les Nations Unies.

15. Dans le contexte du 15^e anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur l'égalité des sexes, M. Titov insiste sur le rôle décisif des femmes dans la consolidation de la paix. Plus de 90 % des programmes des Nations Unies rassemblent des équipes d'enquêteurs composées de femmes et

d'hommes, et plusieurs programmes (dont ceux menés au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et au Liban) font appel à des femmes pour des activités de déminage. Ceci prouve que les femmes participent sur un pied d'égalité aux actions en faveur de la paix et de la sécurité et qu'elles font montre de la même bravoure et du même courage que les hommes dans des circonstances difficiles.

16. M. Titov conclut en soulignant l'importance de poursuivre l'impulsion donnée à l'élimination de la menace posée par les mines et autres engins explosifs, objectif clef pour les Nations Unies. Il remercie les délégations pour leur soutien et les appelle à expliquer à leurs ministres des finances et à leurs parlements nationaux que l'investissement dans la lutte antimines génère des retombées tant politiques que financières. C'est le moins qu'on puisse faire pour le développement futur de ceux qui vivent dans la crainte et pour les collègues qui dédient leur vie à la protection des autres.

17. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) demande quel type d'assistance technique, plutôt que financière, le SLAM pourrait apporter aux États Membres. Le Gouvernement iranien souhaite également savoir si le SLAM est en mesure de répondre à toutes les demandes d'assistance des pays qui en expriment le besoin. Si tel n'est pas le cas, que pourraient faire les États Membres pour promouvoir et renforcer les capacités du SLAM afin qu'il soit en mesure de satisfaire aux demandes ?

18. **M. Titov** (Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité) précise qu'il demandera des explications détaillées au Directeur du SLAM. Le Service contribue au transfert des connaissances, aux actions de relevé et de reconnaissance, supervise les opérations, aide les autorités nationales en assurant une présence de l'ONU sur le terrain, participe au déminage, établit des contacts avec les donateurs et intervient dans les transferts de technologie. Toutes ces activités sont le fait d'une petite équipe basée à New York, complétée par des centaines de fonctionnaires internationaux et des milliers de personnes travaillant sur le terrain. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de renforcer ses capacités, mais il invite les États Membres à exprimer leur vision, leur soutien et à plaider la cause du service à la Cinquième Commission, car les besoins sont énormes et bien réels. La lutte antimines est une activité phare des Nations Unies depuis des années, et

il compte nouer des partenariats avec les pays dans tous ces secteurs.

19. **M^{me} Marcaillou** (Directrice du SLAM) précise que le service fournit un soutien technique, une assistance, des conseils, des formations et des équipements. Le soutien consiste à diffuser les bonnes expériences et à inviter les États Membres qui sont en position de le faire à déployer des experts sur le terrain. Le Service jouit de la capacité unique d'employer des équipements et de transférer connaissances et expertise; les demandes de participation à des réunions sont à examiner de manière sélective du fait des contraintes financières et de personnel. Les grandes opérations sont appuyées par une petite équipe à New York. Le maintien de la paix est un aspect de l'action des Nations Unies, mais le travail humanitaire du SLAM, notamment le retrait des mines, les relevés, la formation et l'assistance aux victimes, a aussi besoin de soutien. Elle appelle les pays susceptibles de contribuer d'allouer des fonds pour aider le SLAM à répondre aux demandes de plus en plus fréquentes et à renforcer ses partenariats avec les pays.

20. **M. Avramović** (Observateur de l'Union européenne), prend la parole au nom des pays candidats que sont l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine. Il déclare que l'Union européenne est unie dans son engagement collectif en faveur de l'objectif d'un monde exempt de toute menace de mines antipersonnel. L'ensemble des 28 membres sont parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et tous les États de l'Union européenne se sont portés co-auteurs de la résolution de l'Assemblée générale sur l'assistance à la lutte antimines.

21. En 2014, la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, qui s'est tenue à Maputo, a discuté des problèmes qui restent posés à la lutte antimines et réaffirmé l'engagement partagé de mettre un terme aux souffrances causées par les mines antipersonnel. L'Union européenne continuera de soutenir politiquement et financièrement la

communauté internationale dans l'atteinte de cet objectif.

22. Depuis 1999, l'Union européenne a contribué à hauteur de presque 600 millions d'euros, soit plus d'un tiers de l'aide financière globale allouée à la lutte antimines, ce qui fait d'elle le principal donateur. L'assistance combinée d'autres acteurs internationaux permettrait de renforcer l'impact du soutien fourni. Il incombe à la communauté internationale de renforcer les partenariats entre les États, les Nations Unies, l'Union africaine, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les organisations non gouvernementales concernées.

23. M. Avramović se félicite du projet de résolution sur l'assistance à la lutte antimines (A/C.4/70/L.8) et appelle à son adoption par consensus. Cette résolution est vitale en ce qu'elle réaffirme le cadre normatif des activités de lutte antimines à des fins humanitaires menées par le système des Nations Unies, et reconnaît le rôle de coordination du SLAM. Sa délégation est satisfaite du renforcement de la dimension humanitaire du projet de résolution et de la prise en compte des besoins spécifiques des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. L'Union européenne salue également la reconnaissance de la menace humanitaire des EEI après les conflits et apprécie les efforts nationaux, régionaux et sous-régionaux déployés dans ce domaine, notamment ceux de l'Union africaine.

24. **M. Plasai** (Thaïlande) déclare que la lutte antimines ne doit pas être considérée comme un programme en soi, mais comme une composante essentielle et transversale de l'action des Nations Unies. Sa délégation juge encourageants les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de lutte antimines, notamment en matière de sensibilisation aux risques et d'assistance aux victimes, et, dans ce contexte, le SLAM mérite un hommage particulier. Sa délégation appelle au maintien d'une approche globale centrée sur la personne pour la mise en œuvre de la lutte antimines.

25. Compte tenu du risque croissant que constituent les engins explosifs pour les civils des zones habitées, la lutte antimines n'est plus simplement une tâche d'après conflit, elle doit impérativement être pratiquée durant le conflit. C'est pourquoi la Thaïlande appelle l'ensemble des États Membres impliqués dans des conflits armés à s'abstenir de déployer des armes

explosives dans les zones habitées. La délégation thaïlandaise soutient l'inclusion d'un service de lutte antimines dans le mandat des opérations de maintien de la paix.

26. Ayant été l'un des premiers pays à ratifier la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel en 1999, la Thaïlande poursuit son objectif de devenir un pays à « zéro mine » et « zéro victime ». Le Centre thaïlandais de lutte antimines a nettoyé en 15 ans plus de 2 100 kilomètres carrés de terrain contaminé et enregistré des progrès significatifs avec la technique de remise à disposition des terres. Le pays s'est engagé à achever dans les meilleurs délais le déminage du reste des zones dangereuses, soit 430 kilomètres carrés. La Thaïlande tient à remercier les donateurs, dont le Japon, la Norvège, les États-Unis et plusieurs organisations non gouvernementales, pour leurs contributions.

27. Conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les programmes nationaux d'aide aux victimes de mines ont été intégrés au cadre juridique en faveur des personnes handicapées au travers du mécanisme d'accès universel aux soins de santé. L'objectif est de créer une société fondée sur les droits, dans laquelle les victimes des mines peuvent vivre dans la dignité et participer pleinement, sur un pied d'égalité et effectivement, conformément au Plan d'action de Maputo et la Déclaration de Maputo + 15. La Thaïlande attend une mise à jour de la politique d'assistance aux victimes menée par les Nations Unies et se félicite de l'adoption du Plan d'action de Dubrovnik.

28. Exemple de coopération Sud-Sud effective, la Thaïlande a récemment accueilli le Symposium de Bangkok sur l'assistance aux victimes de mines terrestres, consacré au renforcement de l'action antimines globale et durable. La Thaïlande reste déterminée à aider les Nations Unies à délivrer le monde des mines terrestres et à réaliser les droits des survivants et des victimes des mines. Le projet de résolution devant la Commission, dont la Thaïlande s'est portée co-auteur, appelle les États et les organisations concernées à développer des capacités nationales de lutte antimines, à partager les expériences et à renforcer les partenariats, éléments cruciaux pour l'atteinte de cet objectif.

29. **M^{me} Alvarado Quezada** (Mexique) précise que 162 pays ont ratifié la Convention d'Ottawa sur les

mines antipersonnel et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer dans les meilleurs délais. Le Mexique se félicite du Plan d'action de Maputo et des 31 engagements qui guideront l'assistance antimines des Nations Unies et placeront les victimes au cœur de l'action.

30. En dépit des progrès impressionnants réalisés dans la réduction du nombre des victimes et la destruction de mines, la délégation mexicaine est préoccupée par la fréquence des accidents provoqués par des restes explosifs de guerre, l'augmentation, en proportion, du nombre d'enfants tués dans ces circonstances, les conflits armés engendrant de vastes zones truffées de restes explosifs de guerre, y compris des armes à sous-munitions, l'utilisation dévastatrice d'armes conventionnelles dans des zones fortement peuplées, le recours de plus en plus fréquent à des EEI qui menacent la population civile et la présence de munitions non contrôlées mettant en danger les habitants.

31. La délégation mexicaine salue les efforts déployés par le SLAM pour combiner ses travaux avec les missions de maintien de la paix, humanitaires et de développement. Elle se félicite également du mécanisme de suivi et d'évaluation de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018, et apprécie que cette Stratégie repose sur les droits de l'homme et l'assistance aux victimes. En vertu de la Convention, l'assistance aux victimes couvre les soins médicaux, mais aussi la rééducation, le soutien psychologique et l'inclusion socioéconomique des individus et de leurs familles, d'où la nécessité de trouver des synergies entre les dispositions de la Convention sur l'assistance aux victimes et une approche globale fondée sur les droits. À cet égard, la Convention relative aux droits des personnes handicapées est parfaitement appropriée à l'assistance aux victimes.

32. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) fait savoir que son Gouvernement déploie de gros efforts pour éradiquer les mines antipersonnel sur son territoire, conformément aux engagements souscrits au titre de la Convention. Depuis 2007, plus de 9 200 mines antipersonnel ont été détruites et une zone de près de 136 000 mètres carrés a été nettoyée. Le Pérou a mis à jour ses normes nationales en matière de déminage pour y inclure des équipements, techniques, technologies et personnels nouveaux. Les mines antipersonnel ont été éradiquées de l'ensemble des

infrastructures nationales telles que les commissariats de police, les pylônes électriques et les prisons, alors que la collaboration Sud-Sud en matière de déminage humanitaire, en cours avec l'Équateur dans les zones frontalières, a été institutionnalisée afin de renforcer les mesures de confiance et la transparence.

33. Le Pérou travaille à l'élaboration d'un registre unique des victimes de mines, ces dernières bénéficiant de soins médicaux, d'une rééducation physique, et d'un soutien psychologique, en complément des programmes de réinsertion socioéconomique. Parallèlement aux ressources considérables affectées par le pays lui-même à cette tâche, la délégation péruvienne tient à remercier l'ensemble des donateurs pour leurs contributions et appelle les agences de coopération internationales à participer au processus.

34. **M. Mahdi** (Iraq) explique que selon les rapports internationaux, l'Iraq compte parmi les pays les plus minés au monde. De larges zones sont polluées par les mines et autres engins explosifs et les terres agricoles sont contaminées à près de 90 %, une situation qui entrave sérieusement le développement durable. Près de 25 millions de mines et 21 000 victimes tuées ou blessées ont été recensées dans le pays, au point que certains villages sont exclusivement constitués de personnes amputées. C'est pourquoi la délégation iraquienne appelle la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à aider l'Iraq en procédant au déminage et en interdisant ces engins de mort. L'Iraq subit les mines depuis plus de 50 ans en raison des conflits historiques et des actions terroristes menées actuellement contre les forces iraquiennes. La décontamination est freinée par l'absence d'informations et de cartes précisant le nombre et la localisation des mines et autres engins explosifs. Les ministères concernés entreprennent des relevés non techniques dans les provinces du sud et souhaitent étendre cette activité. Des actions de sensibilisation aux dangers sont également en cours auprès de la population, notamment dans les écoles. Le Gouvernement iraquien a entrepris de renforcer les capacités institutionnelles, la réadaptation des personnes blessées par ces engins faisant intervenir des partenaires nationaux et internationaux. De vastes zones ont été décontaminées, mais d'immenses étendues restent minées. De plus, l'assistance aux victimes, notamment aux personnes amputées, est insuffisante en raison de la faiblesse de l'aide internationale en faveur de l'Iraq.

35. **M. Elshandawily** (Égypte) déclare que le retrait des mines est une tâche dangereuse, dont le coût est prohibitif et dépasse de loin les capacités de bon nombre des pays concernés. La position de l'Égypte est claire : les États responsables de la pose de mines sont également tenus de fournir une assistance pour les retirer. Dans son pays, de vastes zones restent inutilisables en raison des 22 millions de mines terrestres et autres restes explosifs de guerre encore enfouis. Ces mines terrestres ont causé plus de 7 000 victimes, dont 3 200 décès, au cours des 25 dernières années. Par ailleurs, près de 10 % des terres cultivables en Égypte sont inexploitable du fait de ces mines et des restes explosifs de guerre. Ces engins mettent également en péril les soldats de la paix, y compris les forces mises à disposition par l'Égypte. L'orateur appelle la communauté internationale à faire davantage pour régler le problème des mines terrestres.

36. **M. Hall** (Nouvelle-Zélande) déclare que les mines terrestres peuvent faire obstacle aux efforts déployés pour réadapter les personnes et renforcer la confiance dans un environnement d'après-conflit fragile. La menace posée par les restes de guerre non explosés engendre la peur et empêche la population d'accéder aux terres agricoles ou à l'eau, de se rendre librement à l'école et dans les centres religieux et de retrouver des moyens de subsistance.

37. En 2015, le Gouvernement néo-zélandais a versé au SLAM un million de dollars néo-zélandais au titre du financement de base non pré-affecté, en soutien de ses activités de retrait et de destruction des mines, de sensibilisation au risque et de renforcement des capacités nationales dans ces zones. Le pays a également versé un demi-million de dollars néo-zélandais pour la cellule d'intervention rapide et d'appui technique du SLAM et fourni un financement de base à d'autres organisations entreprenant des activités en liaison avec le déminage, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le CICR, ainsi qu'à des projets spécifiques en Palestine et en République démocratique populaire lao.

38. En tant que fervent défenseur de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions, la Nouvelle-Zélande condamne fermement tout recours aux mines terrestres ou aux armes à sous-munitions, et encourage tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à

adhérer à ces deux traités. Elle rend hommage à tous les acteurs de la lutte antimines qui affrontent des conditions dangereuses et risquent leur vie pour créer un monde exempt de ces engins.

39. **M. Thammavongsa** (République démocratique populaire lao) précise que son Gouvernement partage la vision des Nations Unies d'un monde débarrassé des menaces de restes explosifs de guerre, et que la coopération et l'assistance internationales sont des facteurs déterminants pour y parvenir. Sa délégation félicite le système des Nations Unies et la communauté internationale pour leur action dans le domaine de la lutte antimines.

40. Au plan mondial, la République démocratique populaire lao reste l'un des pays les plus affectés par les munitions non explosées, une situation qui impacte son développement et la population, en particulier dans les zones rurales. Le Gouvernement laotien et le PNUD ont mis en place en 2010 un fonds fiduciaire pour mobiliser un soutien en faveur des deux institutions nationales pertinentes. Des partenaires de développement tels que l'Australie, le Canada, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, l'Union européenne, le Luxembourg et la Belgique, ont apporté des contributions de plus de 28 millions de dollars. La République de Corée est elle aussi devenue contributrice depuis peu.

41. Bilatéralement, depuis 2011, les États-Unis ont versé plus de 35 millions de dollars, le Japon a fourni plus de 30 millions de dollars ainsi qu'une assistance technologique, et la Chine a livré des équipements d'assistance aux victimes, dont la valeur est estimée à plus de 600 000 dollars. L'Inde s'est chargée de former le personnel de déminage. Une quinzaine d'opérateurs, organisations à but non lucratif et de la société civile dotés de 56 millions de dollars, opèrent dans le secteur, ainsi que 12 opérateurs commerciaux nationaux et internationaux qui ont consacré plus de 42 millions de dollars à ces activités au cours des cinq dernières années. La délégation laotienne est extrêmement reconnaissante à la communauté internationale et aux organisations de la société civile pour leur précieux soutien, et appelle la communauté internationale à renforcer son assistance pour remédier à la situation.

42. **M. Huang Da** (Chine) déclare que son Gouvernement est partie à la Convention sur les armes inhumaines et ses protocoles, et qu'à ce titre il attache une grande importance aux problèmes humanitaires

impliqués par les mines terrestres et autres restes explosifs de guerre. Des campagnes massives de déminage ont été menées dans les zones frontalières des provinces de Guangxi et Yunnan afin d'éliminer cette menace pour les civils. La Chine a satisfait à ses obligations quant à la production, l'utilisation, le marquage et l'enregistrement des mines terrestres, elle continue de détruire des mines antipersonnel terrestres et autres munitions explosives périmées et s'abstient d'en exporter qui ne respectent pas le Protocole II modifié annexé à la Convention. Le Gouvernement chinois a dispensé au personnel militaire des formations à ce protocole, afin de sensibiliser les professionnels du déminage. Des recherches ont été menées sur les technologies de destruction et des études publiées sur les techniques de déminage. La Chine, toujours très attentive au renforcement des capacités nationales et à l'assistance aux victimes, a fourni du personnel et des équipements à cet effet.

43. Depuis 1998, le Gouvernement chinois a consacré près de 90 millions de yuan sous forme de programmes de formation et de matériel de déminage destinés à plus de 40 pays d'Afrique, en Asie et en Amérique latine. En 2015, la Chine a organisé des cours de formation au déminage pour le Myanmar, et fourni une assistance au déminage d'une valeur de 3 millions de yuan au Cambodge et au Centre régional de déminage du Forum régional de l'ASEAN. Elle tiendra par ailleurs une session conjointe de formation pour l'Éthiopie, le Zimbabwe, le Soudan et la Zambie au cours de l'année 2015. La Chine a toujours attaché une grande importance à la coopération et aux échanges internationaux en matière de mines terrestres, son Gouvernement entretenant des contacts étroits avec les États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions et participant en qualité d'observateur aux réunions de ces Conventions.

44. La Chine est un membre responsable de la communauté internationale et se déclare prête, à ce titre, à collaborer étroitement avec toutes les parties afin de promouvoir la mise en œuvre effective du Protocole II modifié et retirer toutes les mines terrestres mettant en péril la sécurité d'êtres humains ou de biens dans les 60 pays encore touchés par les mines terrestres.

45. **M. Mialkovskiy** (Ukraine) salue le rapport du Secrétaire général, et salue le rôle clef joué par le SLAM, point focal des Nations Unies pour des

interventions rapides et effectives face aux urgences dans tous les aspects de la lutte antimines. Sa délégation se félicite aussi du nombre grandissant de pays qui ont satisfait dans les dernières années à leurs obligations internationales et éliminé la menace des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre sur leur territoire.

46. Cependant, les conflits actuels, notamment en Ukraine, génèrent de nouvelles contaminations par restes explosifs de guerre. Les EEI sont de plus en plus utilisés par des groupes armés illégaux ou terroristes, faisant peser une menace sérieuse sur les communautés se relevant d'un conflit. L'Ukraine a conscience de l'importance de la Convention sur les armes inhumaines dans les mesures correctives d'après-conflit en liaison avec les restes explosifs de guerre. Partie à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel depuis plus de 10 ans, l'Ukraine reconnaît le rôle décisif joué par cet instrument dans la réduction de l'utilisation, des risques et des effets des mines terrestres. Malgré les graves problèmes de sécurité rencontrés, le pays a dûment mis en œuvre ces traités et se déclare prêt à coopérer plus étroitement avec des partenaires internationaux et partager les bonnes pratiques en matière de détection des restes explosifs de guerre existants et de technologies de destruction.

47. Les actions offensives de la Russie et des groupes illégaux qu'elle arme ont entraîné une augmentation dramatique du nombre de mines et d'engins explosifs dangereux dans l'est de l'Ukraine, causant de nombreux morts et blessés parmi la population civile. Près de 5 900 hectares ont été nettoyés dans cette zone et plus de 26 200 engins explosifs ont été détruits par les forces armées ukrainiennes. Beaucoup d'institutions nationales ukrainiennes participent aux opérations de lutte antimines, notamment au déminage humanitaire dans les régions libérées de Donetsk et de Lougansk. L'Ukraine collabore étroitement avec le SLAM, le Centre international de déminage humanitaire de Genève et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à l'amélioration et la mise en œuvre de la législation nationale de lutte antimines, relative notamment à la création d'une autorité nationale de lutte antimines et d'un centre de lutte antimines conformes aux Normes internationales de la lutte antimines (NILAM).

48. Tout en reconnaissant la responsabilité des munitions non explosées qui incombe aux autorités des

pays touchés par les mines, l'Ukraine estime que le manque de ressources nationales peut imposer d'inscrire cette question dans un cadre humanitaire et de développement. La délégation ukrainienne est convaincue de l'importance du rôle des Nations Unies et de la mobilisation opportune des ressources des donateurs. L'Ukraine s'est portée co-auteur du projet de résolution et espère qu'il sera adopté par consensus.

49. **M. Doucouré** (Mali) déclare qu'il est regrettable que les mines et autres restes explosifs de guerre continuent de menacer les populations civiles. Le Mali est victime des actions de divers groupes criminels et terroristes dans le nord du pays. L'utilisation de ces engins à des fins terroristes a été à l'origine de 73 décès et 371 blessés depuis janvier 2013. Les groupes terroristes recourent aux mines dans le cadre d'attaques asymétriques visant à saboter le processus de dialogue de la communauté internationale qui a mené à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger début 2015. La mise en œuvre de cet Accord inclura des activités de déminage. Le Mali a ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel en 1998 et a éliminé la même année tous ses stocks nationaux de mines antipersonnel. Le pays souscrit à la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018 et au Cadre stratégique de lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre pour la période 2014-2017, élaboré par l'Union africaine. Le Mali a le plaisir d'être co-auteur de ce projet de résolution.

50. Les forces de défense et de sécurité maliennes bénéficient de programmes de formation et d'appui opérationnel dispensés par des partenaires bilatéraux et multilatéraux et, grâce à l'appui du SLAM, près de 1 400 restes explosifs de guerre ont été détruits en 2013 et 2014. D'autres institutions nationales coopèrent avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le SLAM à la destruction des mines et autres restes explosifs de guerre. Le Mali exprime ses condoléances et sa compassion à toutes les victimes de mines terrestres partout dans le monde, y compris au personnel des opérations de maintien de la paix.

51. **M^{me} Rengifo Vargas** (Colombie) déclare que sa délégation se félicite que, pour la première fois, les engins explosifs artisanaux considérés comme menace humanitaire figurent dans la résolution. En Colombie, ces engins mettent gravement en péril la population,

car ils sont fabriqués avec des objets courants utilisés au quotidien. L'évocation de ces engins dans le projet de résolution met en lumière l'importance, pour les pays concernés, de la coopération internationale et de l'assistance et ouvre la voie à la reconnaissance des victimes dans les rangs des forces armées et de la population civile.

52. La Colombie doit faire face aux conséquences humanitaires du conflit avec des acteurs armés non étatiques, au cours duquel les mines ont causé près de 11 200 victimes entre 1990 et 2015. En mars 2015, les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Ejército del Pueblo (FARC) et le Gouvernement ont convenu du déminage du territoire pour atteindre l'objectif national : respecter les engagements souscrits par le pays en matière de déminage d'ici à 2021. L'organisation Norwegian Peoples Aid (NPA) et les équipes de déminage de l'armée ont commencé le nettoyage et la décontamination, pendant que les programmes de déminage humanitaire continuent d'être coordonnés par le Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA). Le renforcement des capacités nationales est vital, tout comme la poursuite d'une assistance et d'une coopération de la communauté internationale qui soient durables, planifiées et coordonnées avec les autorités nationales à court et moyen terme. La Colombie réaffirme sa détermination à aider les victimes à surmonter leurs blessures en protégeant leurs droits et en prévenant toute récurrence, dans le cadre d'une paix durable et stable.

53. La Colombie salue l'assistance apportée par les Nations Unies au travers du SLAM et d'autres agences et ONG accréditées, et remercie tous ceux qui travaillent jour après jour au déminage sur le terrain. Le Gouvernement colombien condamne l'usage de mines antipersonnel, et a donc fort logiquement détruit l'ensemble de ses stocks de mines antipersonnel et nettoyé les zones minées par ses militaires. Un engagement ferme de l'ensemble des pays est indispensable pour parvenir à un monde exempt de mines.

54. **M. Mizumoto** (Japon) explique que son pays est partie à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et à la Convention sur les armes à sous-munitions, et qu'à ce titre il a consacré 622 millions de dollars à des projets de dépollution et d'assistance aux victimes dans une cinquantaine de pays et de régions. Lors de la troisième Conférence des États parties

chargée de l'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, tenue à Maputo en 2014, le Japon a précisé qu'il continuerait à soutenir les pays les plus affectés par les mines antipersonnel et les munitions non explosées, à promouvoir la coopération régionale et Sud-Sud, et à apporter un appui global en termes d'assistance aux victimes. Lors de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, à Dubrovnik en 2015, le Japon a annoncé son intention de poursuivre la dépollution des munitions non explosées dans les pays fortement touchés, de soutenir les activités d'assistance aux victimes et de dispenser une éducation à la réduction des risques.

55. Compte tenu du rôle déterminant joué par les Nations Unies dans les efforts globaux d'élimination de ces dangers, le Japon appuie les actions de lutte antimines menées par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines des Nations Unies, y compris le SLAM, le PNUD et l'UNICEF. Depuis 2013, le Japon est le principal contributeur au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines des Nations Unies (UN-VTF) du SLAM.

56. Le Japon salue le rapport du Secrétaire général et les progrès réalisés par de nombreux pays pour ce qui est de leurs obligations d'éliminer la menace des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre. Sa délégation se félicite par ailleurs de l'action du mécanisme de suivi et d'évaluation des Nations Unies, et encourage l'Organisation à prendre de nouvelles mesures pour améliorer la coordination, l'efficacité, la transparence et la responsabilité, en particulier en mettant en œuvre la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018. Il appelle également les donateurs émergents à se joindre aux efforts mondiaux pour éradiquer la menace de ces armes si dévastatrices.

57. Le Japon a assuré la présidence du Groupe d'appui à la lutte antimines en 2014 et accueilli à ce titre, pour le SLAM, une réunion d'urgence sur la situation à Gaza, qui a permis de recueillir des engagements à hauteur de 3 millions de dollars dans le cadre de l'appel pour Gaza. Le pays a également organisé une visite sur le terrain en Colombie, pour juger de l'évolution de la situation. En tant que Président du Groupe d'appui à la lutte antimines, le Japon remercie la Colombie et le SLAM pour leur aide dans l'organisation de cette visite. Quatre nouveaux

États Membres ont rejoint ce Groupe au cours de la Présidence du Japon.

58. Le Japon se félicite de l'attention portée dans le présent projet de résolution à l'égalité des sexes et à la participation des femmes à la lutte antimines, de l'accent placé sur la coopération Sud-Sud et de la place accordée à l'aspect humanitaire.

59. **M. Saikal** (Afghanistan) déclare que les mines terrestres et les munitions explosives abandonnées continuent de mettre en péril la sécurité de l'Afghanistan et de son peuple et de faire obstacle au développement du pays. En dépit des progrès significatifs réalisés dans les activités de déminage, l'Afghanistan reste l'un des pays les plus minés au monde. Près d'un demi-million de civils afghans vivent à moins de 500 mètres de zones contaminées par des mines terrestres. En 2015, 33 civils en moyenne ont été tués ou blessés chaque mois. Ces victimes sont issues de 1 612 communautés réparties sur 258 districts. Les champs de mines s'étendent sur plus de 107 kilomètres carrés et contrecarrent des projets nationaux d'infrastructure. Les restes explosifs de guerre entravent le développement socioéconomique indispensable pour assurer la subsistance de base dans une économie détruite par la guerre. Plus de 80 % des zones contaminées sont des terres agricoles. L'utilisation d'EEI est une tactique habituelle des talibans et autres groupes terroristes. Durant la seule année 2014, environ 3 000 civils ont été blessés par des EEI en Afghanistan.

60. Le programme de lutte antimines de l'Afghanistan a nettoyé près de 78,5 % des anciens terrains contaminés connus, les autres 21,5 % correspondant à 557,60 kilomètres carrés truffés de 4 363 dangers identifiables. L'Afghanistan a présenté une demande aux États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel pour proroger la date butoir et s'est engagé à éliminer toutes les mines d'ici à 2023, à condition que de nouvelles mines ne soient pas posées sur son territoire. La délégation afghane apprécie hautement la résolution sur l'assistance à la lutte antimines et sa réaffirmation du cadre normatif des activités de lutte antimines humanitaire menées par les Nations Unies. Elle se félicite également de la poursuite du soutien à l'action du SLAM prévue dans cette résolution, et prend note de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018.

61. L'Afghanistan appuie pleinement et apprécie la contribution décisive des Nations Unies et de la société civile à la lutte antimines. Le pays est également reconnaissant du projet d'assistance aux victimes, d'un montant de 30 millions de dollars, financé par l'USAID en Afghanistan. L'appui constant de la communauté internationale est indispensable pour permettre à l'Afghanistan de respecter l'échéance de 2023 et offrir aux Afghans un avenir sûr et stable.

62. **M. Elmodir** (Libye) remercie le Secrétaire général pour son rapport et le SLAM pour le travail accompli. En raison de conflits historiques et récents, son pays est infesté de mines et attache de ce fait une grande importance à l'assistance internationale et au déminage. Ces engins ont eu des effets dommageables sur le plan humanitaire et économique, notamment sur les terres agricoles, dans beaucoup de pays, dont la Libye. Les événements qui se sont rapidement enchaînés dans le pays depuis 2011, tout comme la propagation des armes et la constitution de groupes armés depuis 2014, n'ont fait qu'aggraver la situation en termes de paix et de sécurité. La Libye a besoin de l'assistance technique des Nations Unies et des autres pays pour mettre en place des capacités nationales de lutte antimines. Il est essentiel d'apporter aux États sortant d'un conflit un appui en matière d'assistance et de déminage, de réinsertion des victimes et de sensibilisation aux dangers. Le pays demande une coopération bilatérale continue en matière de déminage.

63. **M. Medan** (Croatie) explique que sa délégation s'inquiète des rapports faisant état de l'utilisation de mines terrestres antipersonnel et antivéhicule dans les conflits actuels, et notamment de l'impact des EEI sur les populations civiles. Il est essentiel de poursuivre l'appel à l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions. La Croatie remercie le Mozambique pour le rôle prépondérant qu'il a joué lors de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, et se félicite du Plan d'action et de la Déclaration de Maputo.

64. L'assistance aux victimes doit être conçue avec la participation des victimes elles-mêmes et s'inscrire plus largement dans un cadre socioéconomique et tenir compte du développement, des droits de l'homme et des questions de handicap. Il est vital de nouer des liens entre les deux conventions précitées et la

Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Croatie est prête à partager son expertise avec d'autres pays, et juge impératif de renforcer la coopération bilatérale et régionale, ainsi que la collaboration avec les organisations internationales et la société civile. La Croatie salue le rôle des Nations Unies dans le domaine de l'assistance à la lutte antimines, notamment par la mise en œuvre de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2013-2018. En tant que co-auteur du projet de résolution, la Croatie appelle à son adoption par consensus.

65. **M. Swan** (Australie) rappelle l'attachement de son Gouvernement à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, à la Convention sur les armes inhumaines et à la Convention sur les armes à sous-munitions. Depuis 2010, son pays a consacré 125 millions de dollars à la lutte antimines dans le but de réduire l'impact des mines, y compris en menant des programmes bilatéraux en Afghanistan, au Cambodge, au Sri Lanka, au Laos, au Mozambique et aux Palaos, et a financé une étude aux Îles Salomon. Le Gouvernement australien a par ailleurs financé des initiatives régionales et mondiales destinées à promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre des conventions pertinentes. D'autre part, l'Australie occupe actuellement le rôle de coordonnateur à l'assistance aux victimes sous l'égide de la Convention contre les armes à sous-munitions, et participe au financement des unités d'appui à l'application des Conventions susmentionnées.

66. L'Australie intervient aussi dans le financement de partenaires tels que le Centre international de déminage humanitaire de Genève, le Service de la lutte antimines des Nations Unies, et la Coalition internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel et armes à sous-munitions. Les forces de défense australiennes ont réalisé des opérations de déminage dans le sud-ouest du Pacifique, sous les auspices de l'opération *Render Safe*. La délégation australienne apprécie à sa juste valeur l'action menée par le SLAM et a versé 300 000 dollars de subvention de fonctionnement au cours du dernier exercice financier. L'Australie appelle les autres États à maintenir leurs niveaux de financement.

67. **M^{me} Ziadé** (Liban) indique que sa délégation a conscience des efforts rapides déployés sur le terrain par le SLAM, en étroite coopération avec d'autres agences des Nations Unies. Bien que fortement

contaminé, le Liban n'en reste pas moins un bon exemple de partenariat. Les forces armées libanaises, en collaboration avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ont nettoyé plusieurs kilomètres carrés de terrain et détruit plus de 35 000 mines et autres munitions non explosées. Il aurait été possible de faire davantage si Israël avait transmis toutes les informations sur les mines terrestres et armes à sous-munitions qu'il a utilisées au Liban. Le Centre libanais de lutte antimines poursuit son partenariat avec l'équipe du SLAM, sachant que la Stratégie nationale de lutte antimines (2011-2020) est un effort déployé sur trois axes lancé en 2011 pour parvenir à un pays exempt de mines d'ici à 2020 et satisfaire ainsi aux obligations du Liban au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Entre 2011 et 2013, dans le cadre du premier axe de cette Stratégie, le Liban a aidé les communautés à mieux gérer les risques grâce à l'organisation régulière d'ateliers d'éducation et de formation aux dangers des mines, et le recours aux technologies de l'information et aux médias sociaux pour sensibiliser la population. Deuxièmement, le Ministère des affaires sociales a délivré des cartes d'invalidité à toutes les victimes de mines terrestres, afin de garantir le plein exercice de leurs droits. Cependant, le troisième axe de la Stratégie, l'élimination totale des mines et la remise à disposition des terres agricoles, a été entravé par des problèmes financiers, la non-communication par Israël des cartes complètes des champs de mines, et la découverte de nouvelles zones contaminées.

68. L'école régionale de déminage humanitaire au Liban a débuté les cours de formation de formateurs et adopté le programme des opérations de déminage. Elle formera des spécialistes de la région, le Liban jouant le rôle de point focal en matière de lutte antimines pour les pays arabophones. Des partenariats pertinents ont été noués avec des acteurs régionaux et internationaux, dont le Centre international de déminage humanitaire de Genève et l'armée française.

69. Le Liban a déployé des efforts importants pour parvenir à contrôler les risques et l'impact des mines et restes explosifs de guerre, principalement grâce au soutien hautement apprécié du SLAM, de l'Union européenne, du PNUD, de la FINUL et de l'Office of Weapons Removal and Abatement du Département d'État américain. À cet égard, la délégation libanaise appelle au renforcement du soutien international aux opérations de déminage et aux projets de

développement socioéconomique afin de permettre à son pays d'atteindre ses objectifs d'ici à 2020.

70. **M. Al Musharakh** (Émirats arabes unis) précise que la pollution par ces engins continue de mettre en péril la sécurité dans de nombreuses régions. La contamination affecte des millions de civils et des milliers de membres des opérations de maintien de la paix et des services de déminage. Elle pose également un problème environnemental et fait obstacle au développement socioéconomique des pays et des régions concernés. Malgré la réduction du nombre de victimes grâce à l'assistance rapide, les campagnes de sensibilisation, l'assistance aux victimes et les appels des Nations Unies et des gouvernements nationaux à la destruction des stocks, sa délégation reste préoccupée par le nombre élevé de blessés hors zones de conflit. Tout en saluant le transfert de la responsabilité du déminage à l'échelon national, son gouvernement juge vital que les pays protègent les civils dans les zones habitées, étant entendu que les conflits sont de plus en plus nombreux. Sa délégation soutient le projet de résolution et appelle les pays à apporter une assistance sous la forme de financements ou d'experts. Le Gouvernement émirati fournit une assistance à la lutte antimines au Yémen, au Liban et à l'Afghanistan, et contribue financièrement aux activités de déminage des Nations Unies. Cette assistance prend la forme de centres de formation, de nouvelles routes et infrastructures d'une valeur de 28 millions de dollars, d'actions de renforcement des capacités nationales et de formation d'experts, de campagnes de sensibilisation et de programmes de formation de formateurs dans les pays concernés. Le rôle des Nations Unies doit être renforcé pour englober la diffusion des techniques sophistiquées de déminage et autres formes d'assistance aux gouvernements et aux victimes.

Projet de résolution A/C.4/70/L.8 : Assistance à la lutte antimines

71. **Le Président** invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.4/70/L.8, qui n'a aucune incidence sur le budget-programme.

72. **M. Winid** (Pologne), présentant le projet de résolution, déclare que l'Albanie, Andorre, l'Argentine, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, la République de Moldova, la Serbie, l'ex-République yougoslave de

Macédoine et l'Ukraine et se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

Le projet de résolution A/C.4/70/L.8 est adopté.

La séance est levée à 12 h 30.